

## ÉPREUVE PRATIQUE CCEPS DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025



**Attention vous devez avoir effectué votre stage de 40 prélèvements avant de  
pouvoir vous inscrire à cette épreuve**

**BULLETIN D'INSCRIPTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES**

**A RETOURNER DÛMENT REMPLI AVANT LE LUNDI 25 AOÛT 2025**

**(sous réserve de places disponibles)**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**

CRECCEPS de l'IFTLM  
Site Écoles CHRU de Tours  
37044 Tours Cedex 9  
02 47 47 37 42  
**creccepts@chu-tours.fr**

Siret : 26 370 018 9000 16  
NAF : 8610 Z  
Finess : 370004426  
Organisme de formation enregistré  
sous le n° 2437 P00 2037

Retrouvez la plaquette d'informations  
sur [www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/](http://www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/)

### **REPLIR LISIBLEMENT EN MAJUSCULE**

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage (nom marital) :

Prénom :

Date de naissance et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Êtes-vous :

- Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur
- Demandeurs d'emplois
- Particuliers à vos propres frais
- Autres

### **Pièces justificatives**

- la copie de l'attestation de formation aux gestes de soins d'urgence niveau 2 (AFGSU2)
- la copie du diplôme (BTS/DUT/BUT/DETLM) ou de l'attestation de réussite
- un chèque d'inscription de 155 € établi à l'ordre de «RÉGIE IFPS» (**uniquement pour les candidats ayant passés l'épreuve théorique avant le 31 décembre 2021 ou ayant été ajournés une fois à cette épreuve**).

Date et signature :

**IMPORTANT : seules les demandes  
d'inscription pour lesquelles le carnet de  
stage et l'AFGSU 2 auront été adressés  
avant la date butoir d'inscription à l'épreuve  
pratique seront prises en compte**

### **Pour information :**

- ✓ Vous recevrez un mail de confirmation, à réception de votre dossier complet et validé par nos services.
- ✓ Vous recevrez votre convocation au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve, vous indiquant les modalités d'organisation.